

RÈGLEMENT INTERIEUR - FJEP SECTION MUSCULATION

- ⇒ PAR SÉCURITÉ, LA SALLE DE MUSCULATION EST SOUS VIDÉO-PROTECTION
 - ⇒ L'ADHÉSION IMPLIQUE LE RESPECT DU RÈGLEMENT INTERIEUR
 - ⇒ ÊTRE À JOUR DE SA COTISATION
- ⇒ EN CAS DE PERTE OU DE VOL DU BADGE, PRÉVENIR LES RESPONSABLES POUR SA DÉSACTIVATION
 - ⇒ PORTER DES CHAUSSURES DE SPORT PROPRES
 - ⇒ LE SAC DE SPORT EST INTERDIT DANS LA SALLE DE MUSCULATION
 - ⇒ PAR MESURE D'HYGIÈNE, UTILISER UNE SERVIETTE SUR LES TAPIS, BANCS ET APPAREILS
- ⇒ RESPECTER L'IMPLANTATION DES MACHINES, RANGER LE MATÉRIEL APRÈS CHAQUE UTILISATION
 - ⇒ LES APPAREILS ÉQUIPÉS D'ÉLÉMENTS DE SÉCURITÉ NE DOIVENT EN AUCUN CAS ÊTRE RETIRÉS
 - ⇒ NE PAS SURCHARGER LES APPAREILS, CELA NUIT À LA FIABILITÉ DU MATÉRIEL
 - ⇒ EN CAS D'AFFLUENCE, NE PAS MONOPOLISER PLUSIEURS APPAREILS
 - ⇒ LA PERMUTATION SUR LE MÊME APPAREIL EST DE RIGUEUR
 - ⇒ VEILLER À NE PAS FAIRE TOMBER LES POIDS OU HALTÈRES SUR LE SOL
- ⇒ CHAQUE APPAREIL À SA PROPRE UTILISATION, EN CAS DE DIFFICULTÉ DANS LE FONCTIONNEMENT PRENDRE CONSEIL AUPRÈS DE L'ÉDUCATEUR SPORTIF POUR DES EXERCICES APPROPRIÉS
 - ⇒ PAR MESURE DE PROPRETÉ, LA MAGNÉSIE EST INTERDITE DANS LA SALLE
 - ⇒ LE MATÉRIEL PERSONNEL N'EST PAS ADMIS DANS LA SALLE
 - ⇒ EN FIN DE SÉANCE, LES DERNIERS ADHÉRENTS ÉTEIGNENT LA RADIO, LES APPAREILS SOUS TENSION, ET CONTRÔLENT LES BAIES COULISSANTES.
 - ⇒ LES SÉANCES D'ESSAIS SONT INTERDITES
- ⇒ LES VISITEURS NE SONT PAS ADMIS DANS LA SALLE SANS AUTORISATION DES RESPONSABLES
 - ⇒ RESPECTER LES HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA SALLE
 - ⇒ LA DOUCHE EST COMPRISE DANS LES HEURES D'OUVERTURE
 - ⇒ AVOIR UN COMPORTEMENT RESPECTUEUX
 - ⇒ AVOIR DES CONVERSATIONS DISCRÈTES
 - ⇒ LAISSER LES ISSUES DE SECOURS DEGAGÉES
- ⇒ LES ISSUES DE SECOURS EXTERIEURE ET INTERIEURE SONT RESERVÉES EXCLUSIVEMENT À L'ÉVACUATION DE LA SALLE
 - ⇒ PAR SÉCURITÉ, IL EST INTERDIT D'UTILISER LA SALLE À MOINS DE 2 PERSONNES
 - ⇒ POUR FACILITER LE CONTRÔLE, LE PORT DU BADGE EST OBLIGATOIRE DANS LA SALLE
 - ⇒ NON PRÉSENTATION DU BADGE AMÈNE L'ADHÉRENT À QUITTER LA SALLE
- ⇒ TOUT ADHÉRENT PRIS EN INFRACTION DE LAISSER PASSER UN NON LICENCIÉ, SERA EXPULSÉ IMMÉDIATEMENT ET DÉFINITIVEMENT DE LA SALLE
 - ⇒ EN CAS DE VOL OU DE PERTE, FJEP DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ
- ⇒ QUELQUE SOIT L'ÉVÈNEMENT, HORMIS UN CERTIFICAT MÉDICAL, AUCUN REMBOURSEMENT OU INDEMNITÉ NE SERA VERSÉ
 - ⇒ TOUT ADHÉRENT EST TENU DE RESPECTER LE RÈGLEMENT INTERIEUR DE LA MAISON DES SPORTS
- ⇒ LE PRÉSENT RÈGLEMENT EST AFFICHÉ DE FAÇON PERMANENTE DANS LES VESTIAIRES ET SUR LE PANNEAU D'AFFICHAGE DE LA SALLE
 - ⇒ LORS DES EXERCICES D'ALERTE ÉVACUATION, CHAQUE ADHÉRENT EST TENU DE RESPECTER LES RÈGLES DE SÉCURITÉ VOIR MODALITÉS SUR LE PANNEAU D'AFFICHAGE

TOUT MANQUEMENT AU RÈGLEMENT INTERIEUR ENTRAÎNERA L'EXPULSION DÉFINITIVE DE L'ADHÉRENT

NOM PRÉNOM Lu, approuvé et signature